

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER

INSTRUMENT DE DIAGNOSTIC RÈGLES DE SKIASCOPIE DANS LEUR BOÎTIER

FICHE N° 442

Période de fabrication : 1950-1974

Fabricant : CCL Luneau

Domaines : Médecine hospitalière

Sous-domaines : Ophtalmologie

Organisme : CHU-MGSM

Ville : Grenoble (Isère)

Modèle :

Matériaux : Bois, Feutre, Métal, Tissu, Verre

Description

Les règles de skiascopie (ou batteries de lentilles concaves et convexes) se composent de manches surmontés de palette dans lesquelles sont enchâssées des lentilles de différentes valeur de grossissement ou de réduction (graduées de 0,5 à 10) de l'image qui se forme sur la rétine du patient examiné.

On intercale devant l'œil des lentilles convexes ou concaves pour inverser le déplacement de la lumière en situation de vision. Ces lentilles sont disposées sur des règles à skiascopie que l'examineur tient à la main. L'ophtalmologiste peut ainsi estimer la valeur de correction de la vue nécessaire à chaque patient.

Utilisation

Cet examen, exclusivement réservé à l'ophtalmologiste, était naguère de pratique courante. Il est aujourd'hui entièrement automatisé. En effet, l'apprentissage clinique de cette technique était long, difficile et nécessitait beaucoup de pratique et d'entraînement pour être performant. La détermination automatisée de la valeur des verres correcteurs à prescrire pour les lunettes est maintenant la règle, la skiascopie manuelle restant un examen d'appoint à réaliser en cas de doute sur un diagnostic.

L'utilisation de ces accessoires est conjointe avec le skiascope (voir fiche précédente).





CONVEXES

CONCAVES

0,5 5

0,5 5

1 5,5

1 5,5

1,5 6

1,5 6

2 6,5

2 6,5

2,5 7

2,5 7

3 7,5

3 7,5

3,5 8

3,5 8

4 9

4 9

4,5 10

4,5 10







Skiascope de Tarlé et règles à skiascopie (batteries de lentilles convexes et concaves) pour établir la valeur des verres correcteurs

La skiascopie est un examen clinique pour évaluer la puissance optique de l'œil et d'en déduire, le cas échéant par calcul, la valeur des verres correcteurs éventuellement nécessaires à la vision et devant être prescrits pour les lunettes. Son principe repose sur l'étude du cheminement de la lumière dans l'œil, lorsque celui-ci est balayé par un faisceau lumineux tenu par un opérateur. Cet examen était de pratique courante jusque dans les années 1980, mais il est devenu entièrement automatisé de nos jours.

Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Instrument de diagnostic Règles de skiascopie dans leur boîtier (CCL Luneau), <https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=28231>, consulté le 2026-07-26